

Admissions

PERSONNES ACCUEILLIES

Femmes et Hommes de 18 à 60 ans, orientés par la CDAPH, dont la capacité de travail est inférieure au tiers de la capacité normale mais qui possèdent néanmoins une aptitude au travail.

Ils peuvent être atteints de :

déficience intellectuelle légère avec ou sans troubles associés, à l'exclusion de la déficience intellectuelle profonde,
handicap mental stabilisé,
handicap physique stabilisé,
handicap moteur,
handicap sensoriel à l'exception de la cécité totale.

Capacité d'accueil : 225 places

> Télécharger la Charte des droits et libertés de la personne accueillie :

MODALITES D'ADMISSION

L'admission est prononcée par le directeur de l'établissement après décision d'orientation de la CDAPH.

Une procédure d'accueil et d'admission a été mise en place et validée dans le guide qualité du Centre Caramantis.

Haut de page